

Qu'en est-il de l'interdiction du bronzage en cabine ?



Dans le cadre de l'examen du projet de loi santé, la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale est revenue sur l'interdiction du bronzage en cabine.

Une véritable réjouissance pour les professionnels du secteur ! Plusieurs modifications ont été apportées aux piliers de ce projet de loi porté par la Ministre des Affaires Sociales. En bref, où en sommes-nous ?

DIALOGUE ET CONCERTATION :

En effet, l'amendement voté par le Sénat concernant l'interdiction des cabines de bronzage portait un coup fatal à toutes les entreprises spécialisées associé à cela, l'interdiction de faire de la publicité sur ce type de prestations laissait entendre de mauvais présages.

C'est pourquoi la **CNEP** (Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie) et ses deux syndicats affiliés, le **SNPBC** (Syndicat National des Professionnels du Bronzage en Cabine) et l'**UPB** (Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être) se sont mobilisés rapidement et ont privilégié une voie de dialogue et de concertation.

L'ambition de la **CNEP** est d'offrir une prestation esthétique de beauté et de bien-être, parfaitement sécurisée. C'est en ce sens que le discours a été mené.

Les trois Syndicats rappellent que le secteur du bronzage en cabines est générateur de **21 000 emplois**.

Sur le territoire national, existent **550 centres spécialisés en bronzage** (type Point Soleil) disposant en moyenne de six appareils ; et **8000 instituts de beauté** qui mettent à disposition de leur clientèle un à deux appareils.

« L'ambition de la CNEP est d'offrir une prestation esthétique parfaitement sécurisée. C'est en ce sens que le discours a été mené. »

VERS UN BRONZAGE RAISONNÉ :

De plus, ils soulignent à nouveau que l'exposition aux UV artificiels ou naturels n'est potentiellement dangereuse que pour une part infime de la population : **3 à 7 % des français** (parfaitement identifiés et sensibilisés aux risques).

Suite à un entretien avec **Monsieur SEBAOUN** en sa qualité de rapporteur de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale en octobre dernier, la filière s'est positionnée de façon responsable et a participé à l'encadrement des pratiques de bronzage avec des propositions précises.

En particulier l'interdiction de la publicité des forfaits illimités qui notons-le, est une mesure demandée par la profession depuis plus de quatre ans. Ces trois Syndicats s'engagent à continuer à **collaborer avec le Gouvernement** afin de proposer une offre toujours plus fiable aux consommateurs : une continuité de formations améliorées des opérateurs UV et la prévention et l'éducation des personnes sujettes aux risques des UV.

Tous se réjouissent de ces décisions et constatent avec satisfaction que la vérité scientifique et le bon sens l'ont emporté. Ils se félicitent de pouvoir continuer d'offrir aux français, un bronzage raisonné participant à leur bien-être.

Par Audrey GUERTON